

SESSION 2016

UE 9 – INTRODUCTION À LA COMPTABILITÉ

Éléments indicatifs de corrigé

1. Rappeler la composition du patrimoine de l'entreprise.

Le patrimoine de l'entreprise se compose de l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs.

2. Définir le terme « sincérité ».

C'est l'application de bonne foi des règles et procédures en fonction de la connaissance que les responsables des comptes doivent normalement avoir de la réalité et de l'importance des opérations.

3. Énoncer quatre agents économiques qui utilisent les documents de synthèse en précisant en quoi les comptes annuels leurs sont utiles.

Cette liste n'est pas exhaustive. Le candidat doit formuler 4 agents économiques parmi les propositions suivantes :

Utilisateurs	Motifs de l'utilisation
Dirigeants	Évaluer les décisions de gestion prises au cours de l'exercice Décider de l'orientation et des décisions futures à prendre.
Actionnaires et associés actuels et potentiels	Connaitre l'état de « santé » de l'entreprise. Évaluer le potentiel de rentabilité de l'entreprise (en termes de dividendes et de valeur potentielle de revente des actions et parts sociales). Décider d'investir ou de se retirer du capital.
Fournisseurs	Connaître la solvabilité de l'entreprise (prévenir les risques d'insolvabilité).
Clients	Apprécier si le fournisseur est fiable.
Banque	Décider de l'octroi ou non d'un prêt, d'un découvert bancaire autorisé, d'un contrat d'affacturage...
État et administration fiscale	Déterminer le montant des différents impôts et taxes à verser au Trésor public.
Comité d'entreprise et salariés	Connaître l'état de santé de l'entreprise (prévoir les plans de licenciement économique). Négocier les augmentations de salaires, les primes, les abondements, l'intéressement, la participation des salariés aux résultats de l'entreprise...
Commissaire aux comptes	Effectuer sa mission légale et permanente de contrôle des comptes. Permettre de certifier la régularité et la sincérité des comptes.

1. Indiquer les différentes modalités d'enregistrement des frais de transport dans la comptabilité des fournisseurs et dans celle des clients.

Il existe 2 possibilités dans la comptabilité du fournisseur :

- Port forfaitaire au crédit du 7085 « Port et frais accessoires facturés » pour le montant HT
- Port débours au crédit du compte 6242 « Transport sur ventes » pour le montant HT

Il existe 3 possibilités chez le client :

- Compte de charge par nature : 6241 « transport sur achat »
- 60 : Compte d'achat concerné
- 608 : pour les entreprises qui utilisent le système développé

2. À partir de l'annexe 1, comptabiliser au journal de la SAS KERMEBEL, les opérations du mois de décembre 2015.

N° compte	02/12/2015	Débit	Crédit
601	Achats de MP et fournitures	540,00	
6241	Transport sur achats	40,00	
44566	Etat - TVA déductible sur achats de B&S	35,00	
401	Fournisseurs		615,00
	<i>Facture n° 1986, fournisseur KERGUELEN</i>		

N° compte	04/12/2015	Débit	Crédit
60261	Achat d'emballages perdus	1 500,00	
44566	Etat - TVA déductible sur achats de B&S	285,00	
401	Fournisseurs		1 510,00
4091	Fournisseurs – Avances et acomptes versés sur commande		200,00
765	Escompte obtenu		75,00
	<i>Facture n° 2030, fournisseur POCHON</i>		

N° compte	04/12/2015	Débit	Crédit
401	Fournisseurs	1 510,00	
512	Banque		1 510,00
	<i>Chèque n° 123, Facture n° 2030</i>		

N° compte	08/12/2015	Débit	Crédit
401	Fournisseurs	486,00	
765	Escompte obtenu	15,00	
60261	Achat d'emballages perdus		300,00
609261	RRR obtenus sur emballages perdus		120,00
44566	Etat - TVA déductible sur achats de B&S		81,00
	<i>Avoir n° A2031, fournisseur POCHON</i>		

N° compte	10/12/2015	Débit	Crédit
411	Clients	1 140,00	
4196	Clients – Dettes sur emballages consignés		120,00
707	Ventes de marchandises		800,00
7085	Port facturé		50,00
44571	Etat - TVA collectée		170,00
	<i>Facture n° F654, Client LEGOUE</i>		

N° compte	12/12/2015	Débit	Crédit
6152	Entretien sur biens immobiliers	300,00	
4458	Etat - TVA à régulariser	60,00	
401	Fournisseurs		360,00
	<i>Facture n° 151201, Fournisseur C'NET</i>		

N° compte	15/12/2015	Débit	Crédit
425	Personnel – Avances et acomptes	750,00	
512	Banque		750,00
	<i>Chèque n° 124, Acompte M. PENOUAT</i>		

N° compte	20/12/2015	Débit	Crédit
4196	Clients – Dettes sur emballages consignés	120,00	
411	Clients		60,00
7086	Bonis sur reprise d'emballage consigné		35,00
7088	Autres produits d'activités annexes		15,00
44571	Etat - TVA collectée		10,00
	<i>Avoir n° A655, Client LEGOUE</i>		

N° compte	25/12/2015	Débit	Crédit
512	Banque	4 946,00	
627	Services bancaires et assimilés	20,00	
44566	Etat - TVA déductible sur achats de B&S	4,00	
661	Charges d'intérêts	30,00	
519	Concours bancaires courants		5 000,00
	<i>Avis de crédit n° 29</i>		

N° compte	27/12/2015	Débit	Crédit
512	Banque	950,00	
411	Clients		900,00
766	Gains de change		50,00
	<i>Chèque n° 5729, Facture n° F605</i>		

1. Rappeler les éléments qui composent le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation corporelle est constitué de :

- son prix d'achat, y compris les droits de douane et les taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.
- de tous les coûts directement attribuables, engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction. Dans les comptes individuels, les dépenses de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition, peuvent, sur option, être rattachés au coût d'acquisition de l'immobilisation ou comptabilisés en charges.

2. Calculer le coût d'acquisition du food-truck.

Montant brut	25 000 €
Remise 2 %	500 €
Net commercial	24 500 €
Aménagement intérieur	2 500 €
Coût d'acquisition	27 000 €

3. Comptabiliser toutes les écritures relatives à l'acquisition du food-truck.

N° compte	01/09/2015	Débit	Crédit
2388	Avances et acomptes versé sur commande d'autres immobilisations corporelles	5 000,00	
512	Banque <i>Avance, chèque n° 105</i>		5 000,00

N° compte	01/11/2015	Débit	Crédit
2182	Matériel de transport	27 000,00	
44562	État - TVA déductible sur immobilisation	5 400,00	
6061	Fournitures non stockables	70,00	
44566	État - TVA déductible sur achats de B&S	14,00	
6358	Autres droits	300,00	
2388	Avances et acomptes versé sur commande d'autres immobilisations corporelles		5 000,00
404	Fournisseurs d'immobilisations <i>Facture n° FV956</i>		27 784,00

N° compte	15/11/2015	Débit	Crédit
404	Fournisseurs d'immobilisations	27 784,00	
512	Banque <i>Règlement du solde de la facture n° FV956 par virement bancaire</i>		27 784,00

4. Rappeler les éléments qui composent le coût de production d'une immobilisation corporelle.

Le coût de production d'une immobilisation corporelle comporte :

- le coût d'acquisition des matières premières ;
- les charges directes de production ;
- les charges indirectes qui peuvent être raisonnablement rattachées à la production (quote-part des frais généraux).

5. Comptabiliser l'achèvement de l'auvent réalisé par Monsieur Lequenec.

N° compte	15/10/2015	Débit	Crédit
213	Construction	6 000,00	
722	Prod. immobilisée – Immob. corporelles <i>Achèvement de l'auvent</i>		6 000,00

DOSSIER 4 – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

A – Travaux d'inventaire et principes comptables

1. Rappeler l'intérêt des travaux d'inventaire mis en œuvre par les entreprises à la clôture de chaque exercice.

Ils permettent de présenter des états de synthèse reflétant une image fidèle du patrimoine et du résultat de l'entité.

2. Énoncer et expliquer les principes comptables liés aux travaux d'inventaire.

Les principes comptables sont les suivants :

- Prudence : Ne pas comptabiliser les gains probables mais prendre en compte les pertes latentes
- Indépendance des exercices : Ne prendre en compte que les charges et les produits de l'exercice qui s'achève.

B – Dépréciations

1. Indiquer les modalités de mise en œuvre de l'inventaire intermittent des stocks.

Les comptes de stock ne sont pas mis à jour au cours de l'exercice. Ils restent débiteurs du stock initial durant tout l'exercice. Lors de l'inventaire annuel, le stock initial est soldé et remplacé par le stock de fin d'exercice. Cette mise à jour s'opère par l'intermédiaire des comptes de variation de stock.

2. Indiquer les différents ajustements possibles à la clôture de l'exercice en matière de dépréciation.

Les différents ajustements possibles en matière de dépréciation sont :

- la constatation d'une dépréciation complémentaire : si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur actuelle.
- la constatation d'une reprise partielle : si la valeur nette comptable est inférieure à la valeur actuelle mais que le montant de la reprise ne solde pas le compte 29 « Dépréciation »
- la constatation d'une reprise totale : si la valeur nette comptable est inférieure à la valeur actuelle et que le montant de la reprise solde le compte 29 « Dépréciation ».

3. Comptabiliser les écritures nécessaires à la clôture de l'exercice.

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
29611	Dépréciation des titres de participation TRISKEL	1 300,00	
78662	Reprises sur dépréciation des immobilisations financières <i>Ajustement de la dépréciation</i>		1 300,00

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
	Rien à faire pour les actions BREIZH		

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
6037	Variation de stock de marchandises	25 000,00	
37	Stocks de marchandises <i>Annulation du stock initial</i>		25 000,00

N° compte	d°	Débit	Crédit
37	Stocks de marchandises	27 000,00	
6037	Variation de stock de marchandises <i>Constatation du stock final</i>		27 000,00

Selon le PCG :

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
397	Dépréciations du stock de marchandises	2 000,00	
78173	Reprise dépréciation du stock <i>Ajustement de la dépréciation</i>		2 000,00

Autre solution acceptable :

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
397	Dépréciations du stock de marchandises	3 000,00	
78173	Reprises dépréciations du stock <i>Annulation de la dépréciation sur stock initiale</i>		3 000,00

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
68173	Dotations dépréciations du stock	1 000,00	
397	Dépréciations du stock de marchandises <i>Constat de la dépréciation sur le stock final</i>		1 000,00

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
68174	Dotations aux dépréciations des créances	350,00	
4916	Dépréciations des clients douteux <i>Ajustement dépréciation client douteux ARMOR</i>		350,00

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
4916	Dépréciations des clients douteux	600,00	
78174	Reprises sur dépréciations des créances <i>Ajustement pour solde dépréciation VAREC</i>		600,00

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
654	Perte sur créances irrécouvrables	3000,00	
44571	État – TVA collectée	600,00	
416	Clients douteux <i>Insolvabilité client douteux VAREC</i>		3 600,00

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
416	Client douteux	7 200,00	
411	Clients <i>LOUARN créance devenue douteuse</i>		7 200,00

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
68174	Dotations aux dépréciations des créances	4 000,00	
4916	Dépréciations des clients douteux <i>Dépréciation client douteux LOUARN</i>		4 000,00

C- Régularisations diverses

À partir de l'annexe 5 enregistrer dans le journal de la SAS KERMENBEL les écritures nécessaires au 31 décembre 2015.

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
607	Achats de marchandises	4 500,00	
44586	État- TVA sur factures non parvenues	225,00	
4081	Fournisseurs – facture non parvenue <i>Facture non reçue</i>		4 725,00

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
486	Charges constatées d'avance	1 000,00	
616	Prime d'assurance <i>Régularisation de la prime d'assurance</i>		1 000,00

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
6875	Dotations aux provisions exceptionnelles	5 000,00	
1511	Provisions pour litiges <i>Litige avec le salarié</i>		5 000,00

N° compte	31/12/2015	Débit	Crédit
4098	Fournisseurs – RRR à obtenir	1680,00	
6097	RRR obtenus sur marchandises		1 400,00
44586	État- TVA sur factures non parvenues <i>Ristourne à obtenir de TRIGASTEL</i>		280,00